

il se présente à la Chambre avec des forces réduites et il ne peut rester aux affaires qu'en marchandant et en trafiquant avec les progressistes. Deux ou trois hommes peuvent le forcer à faire leur volonté et à adopter toute loi qui leur conviendrait. Dans le manifeste qu'il a lancé à Richmond-Hill pour annoncer les élections, le premier ministre a dit qu'avant de modifier le tarif, on donnerait aux industriels intéressés l'occasion d'exposer leur point de vue devant une commission consultative. Ses partisans de toutes les parties du pays se sont servis de cet argument dans la Chambre. Dans le discours du trône de janvier dernier, le premier ministre a annoncé :

... que les amendement du tarif ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait être soumise à une enquête puis faire l'objet d'un rapport préparé par un bureau possédant les qualifications requises et les pouvoirs d'aviser le ministre. Une commission consultative du tarif sera donc nommée bientôt. Elle devra faire une étude scientifique du tarif douanier, des revenus qui en découlent et de l'effet qu'il produit sur l'agriculture et les autres industries.

Voilà une déclaration bien claire du premier ministre. Pourquoi a-t-il changé d'opinion? Pourquoi a-t-il ignoré la promesse qu'il avait faite? J'aimerais que certains des enthousiastes partisans libéraux du Gouvernement, ou certains progressistes, nous expliquent pourquoi le premier ministre a changé d'avis. Si un homme public, en particulier un premier ministre, peut faire des promesses afin d'être porté aux affaires, puis, une fois en possession du pouvoir, oublier ces promesses et faire tout le contraire, quelle confiance le public peut-il avoir en lui? Dans les affaires, la parole d'un homme est censée avoir de la valeur; on devrait pouvoir compter encore plus sur la parole d'un homme public. Mais certains membres du Gouvernement oublient leurs engagements et leurs promesses avec une facilité de plus en plus grande à mesure que les jours passent. Le budget, qui constitue une atteinte au tarif reconnu du Canada, aura pour résultat le désordre et l'instabilité du commerce. Le peuple canadien cherchera en vain dans le budget Robb quelque chose qui augmenterait d'un dollar la richesse du pays ou procurerait un emploi à l'un de nos innombrables sans-travail.

Je représente une industrie dans laquelle \$3,000,000 ont été placés, qui donne du travail à des centaines d'ouvriers et sur laquelle des centaines d'autres industries connexes comptent pour vivre. Je veux parler de l'industrie pétrolière, dont il existe des établissements dans plusieurs comtés de l'Ontario occidental, de même qu'au Nouveau-Brunswick, et quelques-uns dans les provinces occidentales. Elle existe depuis plus d'un demi-siècle dans ma région et nombre d'entre nous

ont consacré le meilleur de leurs efforts pour en assurer l'expansion. Alors qu'il était premier ministre, l'honorable Alexander MacKenzie constata que l'abondante production des régions pétrolières des Etats-Unis finiraient par ruiner l'industrie pétrolière au Canada. Ce que voyant, il imposa un droit sur l'huile brute et ses produits raffinés importés au Canada, en vue de protéger l'industrie canadienne et de lui faire prendre de l'essor. Cela eut pour résultat de faire construire des raffineries de Petrolia, de London et d'Hamilton. A l'heure présente nous possédons de nombreuses et importantes raffineries dans d'autres villes de l'Est et de l'Ouest.

Sous l'égide du régime protecteur notre industrie fut florissante. Nous eûmes environ dix mille puits productifs de pétrole dans cette partie du pays et huit raffineries. Durant nombre d'années cette protection fut maintenue, mais, il y a vingt ans, l'honorable M. Fielding fit disparaître le droit, qu'il remplaça par une prime à cette industrie. C'est parce que cette industrie ne pouvait se soutenir sans l'aide de la protection que cette prime fut accordée, c'était aussi pour dédommager les producteurs de pétrole des droits qu'ils avaient à acquitter au trésor pour l'acquisition des produits nécessaires à la fabrication, car le ministre savait que tout l'outillage employé pour la production du pétrole brut devait être acheté de fabriques jouissant de la protection au Canada, ou même qu'il devait être importé des Etats-Unis, outillage qui avait un droit à payer. Ce régime exista jusqu'en 1924, alors que l'honorable M. Fielding finit par croire que l'Ouest canadien produirait une quantité considérable de pétrole brut. En conséquence, pour épargner, prétendait-il, une dépense inutile qu'à l'avenir la population du Canada aurait à faire, il donna avis qu'en juin 1924 la prime sur le pétrole brut serait réduite de moitié et qu'en juin 1925 elle serait entièrement abolie. On n'offrit rien pour remplacer la prime, laquelle fut supprimée sans avertissement ni enquête. Cette législation livrait l'industrie pétrolière à la concurrence universelle, tandis que les producteurs avaient à acheter leur matériel sur un marché protégé. Ils envoyèrent nombre de délégations au ministre des Finances.

M. YOUNG (Weyburn): Dois-je comprendre que le fait qu'ils devaient acheter la matière première sur un marché jouissant de la protection contribua à faire hausser le prix qu'ils avaient à payer?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Voici tout simplement ce qui en est: le moindre tube ou boyau, ou machine de quel-